



POSTULAT

Auteur Paola Riva Gapany, Patricia Constantin et Marie-Josée Reuse, PS/GC et Brigitte Wolf, Les Vert.e.s

Objet Soutenir la Société Protectrice des Animaux Valais : un intérêt public!

Date 11/03/2022

Numéro 2022.03.095

La Société Protectrice des Animaux Valais est la seule institution reconnue par l'Etat du Valais -et donc sa seule partenaire officielle- qui assume des tâches d'intérêt public découlant de la Loi d'application de la loi fédérale sur la protection des animaux (LALPA): prise en charge complète d'animaux séquestrés (maltraitance, détention de chiens interdits en Valais, situation sociale...) et d'animaux abandonnés, trouvés, et errants, ainsi que capture pour stérilisation de colonies de chats harets. La SPA s'occupe également de la resocialisation des animaux accueillis en vue d'une adoption future. La SPA Valais fonctionne grâce à ses employés, tous au bénéfice d'un CFC de gardien d'animaux.

Les rentrées financières de la SPA découlent principalement des cotisations des membres, ainsi que de subventions cantonales (contrat de prestations), de subventions communales d'un montant variable (taxe sur les chiens) et d'adoptions de chiens et de chats. Occasionnellement, la SPA bénéficie de legs ou de donations.

La SPA bénéficie d'un contrat de prestations avec le canton qui lui assure un financement lors de séquestres mis en place par l'office du vétérinaire cantonal, et lors de placements dans une nouvelle famille, de chiens et de chats recueillis. Ce montant dépend dès lors fortement de la situation. Par exemple, en 2020 pour donner suite à un ordre du service vétérinaire valaisan, 34 chiens ont été placés au refuge d'Ardon dans un état, nécessitant une prise en charge adéquate urgente. 30 ont été adoptés, suite à des cours de rééducation canine, et 2 inadoptables, sont toujours dans les locaux de la SPA. Ce sauvetage fut pris en charge par le canton pour un montant de 62'000.-, ce qui englobe toutes les mesures prises, soins vétérinaires, nutrition, cours d'éducation canine. Comme cette somme ne couvrait de loin pas tous les coûts, un appel aux dons fut lancé.

Compte tenu de sa situation financière et de sa structure, la SPA ne peut répondre à la demande touchant aux NAC (nouveaux animaux de compagnie). Actuellement, la SPA fait face à un fort abandon de lapins, par suite d'adoptions irresponsables lors de la pandémie. Ces animaux sont adressés à des structures hors canton.

Conclusion

Nous demandons que le canton renforce son soutien financier à la SPA Valais, afin que cette dernière puisse répondre au nombre croissant d'abandons et continuer d'assumer des tâches d'intérêt public découlant de la LALPA.